Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

N/Réf. 248/GH/AV/YL/VT

# ARRÊTÉ DU MAIRE

## TEMPORAIRE – N° 25 / 0864

## Permission de voirie – Occupation du domaine public 13 avenue du Maréchal Lyautey – Stationnement pour un porteur 20T – Travaux de consolidation de fondations

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles R417-10 et R325-12 du Code de la route,
Vu le Code de voirie routière
Vu la délibération n° 22/40 du Conseil municipal du 02 juillet 2022 relative à la révision des tarifs des services municipaux fixant le montant de la redevance pour occupation privative du domaine public à 2,00€ par m² et par jour,
Vu l'état des lieux,

Considérant la demande de la **société SOL STRUCTURE TS** dont le siège social est situé TS, 205 rue de l'Industrie – 77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE pour le compte de [redacted] demeurant [redacted] à Montgeron, d'occuper le domaine public de trois places pour le stationnement d'un porteur 20T afin de procéder au déchargement puis au rechargement d'un échafaudage dans le cadre de travaux de consolidation des fondations dus à la période de sécheresse de 2022, au droit du N°13 avenue du Maréchal Lyautey à Montgeron,
Considérant la nécessité de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des usagers,

### Le Maire arrête

Article 1 **La société SOL STRUCTURE TS pour le compte de** [redacted], est autorisée à occuper le domaine public de trois places pour le stationnement d'un porteur 20T afin de procéder au déchargement puis au rechargement d'un échafaudage dans le cadre de travaux de consolidation des fondations dus à la période de sécheresse de 2022, au droit du N°13 avenue du Maréchal Lyautey à Montgeron. Le pétitionnaire devra mettre en place la signalétique nécessaire et sécuriser le stationnement du porteur 20T.

Article 2 **L'occupation du domaine public est autorisée :**

- Le lundi 10 novembre 2025 de 11h00 à 13h00 – Stationnement du porteur 20T pour le déchargement de l'échafaudage,
- Du mardi 11 au mardi 18 novembre 2025 – Mobilisation de trois places de stationnement pour les rotations de camions afin de garantir le retrait des gravas,
- Le mercredi 19 novembre 2025 de 11h00 à 13h00 – Stationnement du porteur 20T pour le chargement de l'échafaudage.

**Durant toute la durée de l'autorisation, l'occupation du domaine public sera placée sous l'entière responsabilité du pétitionnaire qui devra remettre les lieux en l'état à l'issue de cette période.**

Article 3 Le présent arrêté devra être affiché 48 heures à l'avance sur un support rigide, plastifié (en cas de pluie) et aucun ruban adhésif ne devra être utilisé pour son affichage. La mise en œuvre du chantier doit respecter rigoureusement la réglementation en vigueur pour ce type d'installation. Le bénéficiaire de la présente autorisation sera responsable vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de ces installations.

Article 4 **Le pétitionnaire devra s'acquitter de la redevance fixée selon le tarif établi par le Conseil municipal qui s'élève à un total de 660,00 euros** correspondant à une occupation de 15ml x 2,00 € x 22 jours (du 27/10 au 17/11/2025).

Article 5 Toutes infractions aux prescriptions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions prévues par les lois et règlements en vigueur. Tout véhicule se trouvant en stationnement dans les périmètres précités sera, le cas échéant, mis en fourrière au frais de son propriétaire.

*Publication sous forme électronique sur montgeron.fr*

Article 6 Ampliations :
- Monsieur le Commissaire de Police,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale.

Article 7 Le Directeur Général des Services ou la Direction Générale Adjointe de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montgeron le, 06 NOV. 2025

**Sylvie CARILLON**
Maire de Montgeron
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

MAIRIE DE MONTGERON - ESSONNE

*Publication sous forme électronique sur montgeron.fr*